



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/BLR/1/EXTENSION I
11 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 2000
24-28 et 31 janvier 2000, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PROLONGATION DU PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE BÉLARUS

Note de l'Administrateur

1. Le premier cadre de coopération avec le Bélarus, portant sur la période janvier 1997-décembre 1999, a été approuvé par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997.
2. Les programmes et projets du cadre de coopération actuel ont été prolongés au-delà de décembre 1999 conformément à la décision prise par l'Administrateur de reconduire jusqu'à la fin du mois de décembre 2000 les allocations afférentes aux MCARB (montants cibles pour l'allocation des ressources de base) approuvés pour la période allant de janvier 1997 à décembre 1999. Les priorités nationales en matière de développement n'ayant pas changé, les programmes et projets du cadre de coopération restent d'actualité. Les consultations menées avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement ont permis de confirmer que le cadre de coopération demeurait pertinent.
3. La prolongation de l'actuel cadre jusqu'en décembre 2000 permettra de disposer de suffisamment de temps pour procéder à un examen approfondi du cadre de coopération en 2000 et de prendre en compte les enseignements tirés et les résultats obtenus pendant l'exercice antérieur lors de l'élaboration du prochain cadre de coopération. Le nouveau cadre de coopération devrait être soumis au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000 ou à sa première session ordinaire de 2001.
4. Cela étant, l'Administrateur recommande au Conseil d'administration d'approuver la prolongation du premier cadre de coopération pour le Bélarus pour une période d'un an commençant le 1er janvier 2000.
